



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N° 09/2019

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 14 octobre 2019
Réf. 1.10.101.02 jsk

Mise en conformité des installations électriques de la Grande Salle de Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à diverses pannes et dysfonctionnements de l'éclairage de la scène et du tableau principal, ainsi que du mauvais éclairage lors des représentations, une entreprise a été mandatée par M. Sandro Simonetta afin de déterminer les travaux à entreprendre ainsi que leur coût.

Après étude, il s'avère qu'une partie des installations ne correspond plus aux normes en vigueur et que les travaux sont plus conséquents que présagés.

Plusieurs directions ont été examinées quant à la meilleure solution à adopter pour la remise en conformité des installations.

La remise à neuf de l'installation en une seule étape a été suggérée. Il s'agit de la fourniture et de l'installation de l'éclairage de la scène, de l'éclairage de secours, ainsi que de l'éclairage de la Grande Salle et de ses annexes. Cette solution paraît la meilleure, tant au niveau de l'intervention des électriciens que des désagréments engendrés par les interruptions de courant.

Suite à ces réflexions, un devis détaillé a été établi par une entreprise qui a estimé les travaux à Fr. 122'386.-. La Municipalité estime qu'il serait judicieux d'arrondir le montant à Fr. 130'000.- afin de parer à d'éventuels imprévus.

Forts de ce qui précède, nous vous engageons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 décembre 2019,
vu le préavis municipal N° 09/2019,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide


- a) d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en conformité des installations électriques ainsi que de l'éclairage de la Grande Salle de Mézières ;
- b) d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 130'000.- ;
- c) de financer ce montant par la trésorerie courante et recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d) d'amortir cet investissement sur 15 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 8'500.- par le compte N° 3532.331.20, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Municipal responsable : Monsieur Sandro Simonetta, Municipal
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2019.